



PROCÈS-VERBAL

de la 2^e assemblée du conseil de quartier de la Cité-
Universitaire, tenue le mercredi 5 février 2025 à 19 h
Centre de loisirs Saint-Thomas-d'Aquin
895, avenue Myrand

Étaient présent(e)s :

M. David Breton Saint-Jean	Administrateur
Mme Sophie Dallaire	Secrétaire
M. Gabriel Dusablon	Vice-président
Mme Rita Giguère	Administratrice
M. Charles Madet	Administrateur
M. Bernard Paré	Trésorier
Mme Anne-Marie Thivierge	Administratrice

Étaient également présent(e)s :

M. Dave Pelletier	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
Mme Éloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec
Mme Éliana Vivero	Conseillère en urbanisme, Ville de Québec
Mme Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district électoral Sainte-Foy-Sillery
M. David Weiser	Conseiller municipal, district électoral du Plateau
M. Martin Landry	Secrétaire de soutien à la rédaction

Étaient absent(e)s

Mme Amélie-Elsa Ferland-Raymond	Présidente
Mme Kauryne Nolla	Administratrice
M. Alex Tremblay Lamarche	Administrateur

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 16 citoyennes et citoyens assistent à la rencontre.

Quorum

Le quorum est atteint.

1. Ouverture de l'assemblée

M. Dusablon procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Madet propose d'ajouter le sujet « Balade des élus » dans la rubrique « sujets d'intérêts ».

Sur une proposition de M. Bernard Paré, appuyée par Mme Rita Giguère, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil concernant l'agrandissement d'une zone du quartier de la Cité Universitaire visant à régulariser le nombre de logements d'un bâtiment existant de la rue Géronce-Gariépy

Mme Vivero présente la modification proposée à la réglementation. Cette présentation, de même que d'autres renseignements, peuvent être visualisés en cliquant sur le lien affiché dans le titre.

Le rapport de la consultation est joint à la fin du présent procès-verbal.

À la suite de la période de questions de la part des administrateurs et des citoyens, les membres du conseil de quartier présents se disent en majorité favorables (cinq favorables, dont deux avec modification, et deux défavorables) au projet de modification du **Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux zones 32707Ha et 32711Ha, R.C.A.3V.Q. 378 (2089, rue Géronce-Gariépy, quartier de la Cité-Universitaire, district électoral de Saint-Louis-Sillery).**

4. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil concernant la Régularisation du nombre de logements d'un bâtiment existant du quartier de la Cité-Universitaire (Terrasse Laurentienne)

Mme Vivero présente également la modification proposée à la réglementation. Cette présentation, de même que d'autres renseignements, peuvent être visualisés en cliquant sur le lien affiché dans le titre.

Le rapport de la consultation est aussi joint à la fin du présent procès-verbal.

À la suite de la période de questions de la part des administrateurs et des citoyens, les membres du conseil de quartier présents se disent à l'unanimité favorables au projet de modification du **Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 736 637 du cadastre de Québec, R.C.A.3V.Q. 379 (794, terrasse Laurentienne, quartier de la Cité-Universitaire, district électoral de Saint-Louis-Sillery).**

5. Adoption des procès-verbaux du 6 novembre 2024, du 4 décembre 2024 ainsi que du 9 janvier 2025

Mme Giguère propose une correction dans le procès-verbal du mois de décembre, visant à rectifier le nom de certains participants.

Sur une proposition de Mme Rita Giguère, appuyée par M. Bernard Paré, il est résolu d'adopter les procès-verbaux des assemblées du 6 novembre 2024, du 4 décembre 2024 et celui du 9 janvier 2025.

6. Suivi aux procès-verbaux

Aucun suivi n'est mentionné.

7. Période d'informations des membres du conseil municipal

Mme Mercier-Larouche souhaite parler de mobilité. Elle évoque le développement d'une application de mobilité intégrée à l'échelle métropolitaine. Cette application, fruit d'une concertation entre les partenaires métropolitains du transport public (RTC, Société de transport de Lévis, Transport collectif de La Jacques-Cartier, Plumobile, Communauto, entreprises de taxis, Société des Traversiers du Québec), permettra de regrouper sous une même application l'ensemble de ces services, ce qui procurera simplicité et flexibilité aux usagers.

Grâce à cette nouvelle solution numérique, les citoyens pourront planifier, réserver et payer leurs déplacements à l'aide de ce seul outil. À terme, des forfaits de mobilité regroupant différents services seront également offerts dans l'application mobile.

Les citoyens auront l'agilité de pouvoir choisir les différents modes de transport selon la destination et au fil de la journée. C'est l'incarnation du principe du MAS (mobilité améliorée par association de services). Avec l'intégration de toutes ces fonctionnalités, il

s'agira de la toute première plateforme de mobilité régionale développée pour une société de transport en commun au Canada.

Une autre bonne nouvelle est relative à l'annonce du plan de développement du RTC. On se souviendra que beaucoup d'encre a coulé à l'endroit de la hausse de la taxe sur l'immatriculation, qui permet de générer des nouveaux revenus de l'ordre de 18,2 M\$. On doit cependant retenir que 51,5 % de ce montant ira au développement de nouveaux services, principalement en périphérie.

Dans la couronne Nord, la presque totalité des déplacements de proximité se font en voiture, ceci en raison du faible nombre d'options de mobilité. Le plan prévoit donc le prolongement du Métrobus 804 dans le secteur de Val-Bélair, l'ajout du service Flexibus à Cap-Rouge ainsi que la bonification importante du réseau àVélo pour la prochaine saison dans différents secteurs de la ville.

De nouveaux parcours eXpress réaliseront désormais des liens directs et rapides d'est en ouest entre les différents terminus, qui sont des zones importantes de connexion. L'objectif est de réduire les temps de déplacements, d'améliorer l'expérience client en réduisant le nombre de correspondances et de multiplier les options de destinations.

M. Paré demande des précisions sur l'annonce concernant les travaux préparatoires pour le tramway. En réponse, il est mentionné que le gouvernement du Québec a repris le projet et que la CDPQ Infra est devenu le maître d'œuvre. La ville ne détermine plus les échéanciers mais collabore et rien ne change sur l'échéancier fixé. Le déplacement du réseau technique urbain (RTU) ira de l'avant.

Un citoyen, M. Sylvain Guilbeault, affirme que le Japon est en avance sur nous en matière de transport collectif en restreignant notamment le stationnement dans la rue. Mme Mercier-Larouche évoque une mission de la ville qui s'est déroulée dans la ville de Sapporo, qui bénéficie d'un climat nordique. Elle précise que, pour le tramway, une période de marche à blanc se déroulera avant la mise en service officielle, pour ne pas vivre les problèmes expérimentés ailleurs, par exemple à Ottawa.

M. Weiser s'adresse aux gens dans la salle, ce qui permet d'apprendre que plusieurs d'entre eux assistent à l'assemblée dans le cadre d'un cours de participation sociale. Il ajoute, en référence à la consultation publique qui a précédé, que ça fait du sens de densifier autour des axes de transport structurant.

Il revient sur l'actualité, sur les efforts qui sont déployés par Québec International pour appuyer les entreprises afin qu'elles puissent diversifier leurs marchés, devant l'éventualité de nouveaux tarifs. Dans le quartier, plusieurs activités hivernales sont à souligner, notamment la fête hivernale Notre-Dame-de-Foy qui se tiendra le samedi 15 février.

Au dernier conseil d'arrondissement, la ville a délégué l'animation du centre d'interprétation historique de Sainte-Foy à l'organisme « Québec BD » et a renouvelé l'entente avec « Les Productions Albert inc. » pour la fourniture de services en animation relative à une programmation de concerts estivaux au parc Roland-Beaudin.

Le Carnaval de Québec commence le 7 février et le ministère de l'Immigration renouvelle sa politique pour l'intégration des nouveaux immigrants. Ainsi, de 600 à 700 nouveaux arrivants pourront bénéficier des activités du Carnaval cette année.

M. Paré demande une précision sur les travaux au Parc Roland-Beaudin quant à la présence de jeux d'eau. Il appert que ces travaux ont été retardés en raison des délais dans le projet du tramway.

Mme Dallaire revient sur l'intégration des nouveaux arrivants, au moyen d'une activité qui se tient à chaque année à l'anneau de glace. M. Weiser répond que la ville organise à chaque année une journée accueil pour les nouveaux arrivants, cette activité continuera mais sera accompagnée de plusieurs initiatives locales, pour lesquelles la population sera invitée. Ainsi, sous réserve d'une confirmation à venir, une activité se tiendra au Centre Phénix. Aussi, des jeunes étudiants de l'école St-Louis-de-France, ont eu l'opportunité de vivre une journée complète en russe, ce qui permet de les sensibiliser au sort des nouveaux arrivants.

Mme Thivierge demande s'il a déjà été envisagé que le Festival d'Été présente des spectacles au parc Roland-Beaudin ? Un tel geste s'intégrerait dans la tendance des grands événements de décentraliser leurs sites au sein de la ville.

Mme Gaudreau répond qu'une démarche est présentement en cours relativement à l'amélioration des aménagements au parc Roland-Beaudin. Un questionnaire en ligne a été soumis aux citoyens et un atelier d'échanges sur les concepts d'aménagement est à venir.

Puisque le parc ne fait pas partie du territoire du conseil, M. Paré propose que Mme Thivierge prépare un projet de résolution pour la Cité-Universitaire et qui pourrait aussi être transmis au conseil de quartier Saint-Louis.

8. Période de questions et commentaires du public

M. Guilbeault demande un suivi à l'égard d'un changement de signalisation demandé au moyen d'une pétition, pour la rue des Flandres, il y a un an (stationnement serait limité à 120 minutes) et pour lequel il ne semble pas y avoir d'évolution. M. Weiser s'engage à faire un suivi.

9. Dossiers du Conseil de quartier

- **Comités**

- **Parc, espaces verts et biodiversité : suivi de rencontres**

Reporté à la prochaine assemblée.

- **Aménagement du territoire, zonage et densification : PUM, discussions et propositions**

Une rencontre des membres du comité s'est tenue mais n'a pas permis d'obtenir des énoncés communs. Il est décidé de partager un document pour approbation aux autres membres du CA.

- **Consultations à venir**

- Le 5 mars prochain se tiendra une assemblée publique de consultation sur la [modification des plans d'implantation et d'intégration architecturale](#) – la réglementation actuelle ralentit l'émission des permis de construction ou d'agrandissement;
- Une autre consultation pourrait avoir lieu le mois prochain mais le sommaire n'est pas adopté encore...
- Démarche [imaginer les bibliothèques municipales](#) : il est possible de s'inscrire pour un atelier de discussion qui se tiendra le 27 février à 19 :00 à la bibliothèque Monique-Corriveau.

- **Sujets d'intérêt**

M. Madet invite ses collègues à l'accompagner pour participer à une rencontre qui se tiendra sur Zoom le 18 février, concernant la planification de l'activité « Ballade des élus à vélo ». L'année dernière, cette activité avait débuté au Parc Myrand pour se rendre au marché de Sainte-Foy.

10. Affaires internes

- **AGA (horaire, conférence, rapport annuel)**

Mme Gaudreau doit finaliser le texte du dépliant qui sera distribué aux citoyens du quartier en lien avec l'Assemblée générale annuelle et la date limite pour commenter arrive très bientôt... Si le Conseil souhaite qu'une activité soit offerte à l'occasion, la page Facebook pourra être utilisée pour publiciser l'événement. On s'entend pour que le dépliant mentionne qu'une conférence d'intérêt pour les citoyens sera présentée.

Mme Gaudreau préfère que le rapport annuel et les états financiers soient prêts à la séance de mars, ce qui permet de les commenter avant leur adoption. Sinon, il est toujours possible qu'ils soient adoptés lors d'une assemblée spéciale précédant l'AGA.

- **États financiers à produire**

Discuté dans le point précédent.

- **Google Workspace**

Mme Dallaire retournera un courriel aux membres du conseil qui contient des liens vers des capsules informatives.

11. Correspondance et trésorerie

M. Paré mentionne que le solde du compte est présentement de 1 062,43 \$. M. Paré a reçu un chèque de 1 550 \$ qui sera déposé demain.

RÉSOLUTION 2025-02-02

Sur une proposition de M. Bernard Paré, dûment appuyée par Mme Rita Giguère, il est unanimement résolu de payer à M. Martin Landry la somme de 150 \$ pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée du 5 février.

12. Varia

- **Informations de Mme Giguère**

Mme Nolla a transmis aux administrateurs un compte-rendu de sa participation à la consultation publique sur la stratégie de sécurité routière. Mme Giguère a, quant à elle, participé le 3 février à une séance publique de consultation sur les normes de plantation d'arbres pour favoriser le verdissement du territoire

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21 h 37.